

Ipsius
enim &
genus su-
mus. Ibid.

* 15 Oc-
tob. 1782,
p. 249.
— *Dict.*
Hist. art.
SCOU-
VILLE.

Arbores
infruc-
tuosæ, bis
mortuæ,
eradica-
te. Judæ.
12.

cantes de sa puissance, de sa bonté, de la magnificence de ses bienfaits, de son regne sur les siècles & les empires, de sa providence sur les hommes qui sont sa plus chère créature & sa famille; de sa présence universelle, de l'intimité avec laquelle il vit avec nous, pénétrant notre être de sa substance, nous conservant, mouvant & nourrissant dans son immense existence. . . . Un célèbre missionnaire se plaignoit * de ce qu'on négligeoit d'animer les

ames par ce motif grand & sublime, puissant sur tous les cœurs, & même beaucoup plus qu'on ne pense sur ceux du simple peuple, plus près de Dieu, de sa connoissance & de son vrai amour que tous les raisonneurs. . . . P. 46, 47. Vous revenez à votre idée favorite que des ennemis forcenés de l'Eglise, des hommes morts deux fois, comme dit l'Apôtre, des hommes déracinés du sol de la foi, comme des arbres arrachés à la terre, peuvent être constitués juges des enfans de Dieu; que l'Eglise peut leur donner cette charge, & qu'elle la leur donne en effet, & qu'ils l'ont malgré eux &c. Autant d'absurdités que j'ai déjà, je pense, suffisamment fait faillir, pour que vous n'y croyiez pas vous-même. Répondez, je vous prie, à ce syllogisme. » L'Eglise » déclare dans le concile de Trente que l'ab- » solution est une sentence qui ne peut être » prononcée que sur les sujets de celui qui la » prononce : or, les catholiques ne peuvent » pas être les sujets des prêtres hérétiques : » donc les prêtres hérétiques ne peuvent pro- » noncer d'absolution sur les catholiques »